



Par dépôt électronique, courriel et messenger

Le 19 octobre 2016

M^e Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
2^e étage, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Me Jean-Olivier Tremblay
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 4683
Télec. : 514 289-5197
C. élec. : tremblay.jean-olivier@hydro.qc.ca

**OBJET : Demande d'adoption de normes de fiabilité – Hydro-Québec par sa direction Contrôle des mouvements d'énergie dans ses fonctions de coordonnateur de la fiabilité au Québec (le « Coordonnateur »)
Dossier Régie: R-3944-2015 / Notre dossier : R051436 JOT**

Chère consœur,

En suivi de la décision partielle D-2016-150 dans le dossier mentionné en objet, le Coordonnateur dépose ses commentaires sur la pertinence de déplacer les « Exigences pour la désignation » de la mesure M6 vers la section « Exigences » de la norme FAC-003-3 à la pièce **HQCMÉ-12, Document 1**.

Veillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos salutations les meilleures.

(s) Jean-Olivier Tremblay

JEAN-OLIVIER TREMBLAY, avocat

JOT/sg

p. j.

c. c. : M^e Paule Hamelin
M^e Pierre Grenier